

# La surdité professionnelle, une problématique très répandue au Québec

MONTRÉAL, le 23 mai 2012 /CNW Telbec/ - La surdité professionnelle (ou industrielle) occupe le second rang des maladies professionnelles au Québec et affecte toutes les sphères de la vie de la personne atteinte ainsi que celle de ses proches.

Conscient de cette réalité, l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) profite du mois de l'ouïe et de la communication pour tenir à l'intention des intervenants en santé auditive un colloque sur la surdité professionnelle. L'événement qui regroupera de nombreux conférenciers de renom aura lieu à Longueuil, les 25 et 26 mai prochains.

## Un problème de santé publique oublié

Appliquant un règlement datant de 1979 et dont la désuétude fait consensus, le Québec affiche le triste bilan d'être la province qui présente les limites réglementaires d'exposition au bruit les plus risquées au pays.

En effet, alors que les autres provinces canadiennes limitent à moins de 4 heures par jour l'exposition des travailleurs à un niveau de 90 décibels, le règlement sur la SST permet que les travailleurs québécois puissent être exposés deux fois plus longtemps (huit heures) à ces mêmes niveaux dangereux.

## Des victimes de plus en plus jeunes

Les effets néfastes du bruit sur la santé physique et mentale des citoyens commencent à peine à être mieux connus. Longtemps associée aux travailleurs d'usines, la surdité professionnelle touche maintenant une plus large clientèle, les musiciens notamment.

L'exposition aux bruits récréatifs cause désormais des dommages prématurés à l'audition des enfants et des adolescents. Avec l'écoute de la musique amplifiée de façon prolongée et à volume élevé, les jeunes s'exposent maintenant à des doses de bruit aussi importantes que les travailleurs d'usine.

Il reste donc encore beaucoup de chemin à parcourir afin de sensibiliser et informer les élus, les employeurs, les fabricants d'appareils bruyants, les travailleurs et la population en général à propos de la prévention de la surdité et de ses impacts considérables sur la vie des personnes atteintes et de leurs proches.

## Des recherches qui portent fruits

Depuis les années 1970, des audiologistes québécois cherchent à mieux connaître les méfaits du bruit industriel sur la santé auditive des travailleurs. Les études réalisées dans ce domaine ont permis d'accroître la sécurité des travailleurs en développant notamment des alarmes de recul pour les véhicules lourds, en démontrant les effets des pertes auditives et des protecteurs auditifs sur l'audition

des travailleurs dans le bruit et en intégrant les capacités auditives comme critères d'embauche pour les emplois à risque tels que les policiers.

Parallèlement, d'autres chercheurs canadiens font aussi des liens avec des éléments de santé primaire, comme les accidents cardio-vasculaires et certains troubles de la santé mentale. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour prévenir l'apparition de la surdité reliée au travail et soutenir les travailleurs et travailleuses qui en sont déjà affectés.

### **Les audiologistes, au service de la population**

Les audiologistes possèdent une solide expertise dans les différents niveaux d'intervention auprès des personnes atteintes de surdité professionnelle. Ils agissent au niveau de la prévention, de la protection de la santé auditive, dépistent, procèdent à l'évaluation globale des besoins et traitent les personnes aux prises avec des problèmes d'audition que ce soit la perte d'acuité ou la présence d'acouphènes.

L'audiologiste s'assure que les besoins des personnes en matière d'aides auditives ou de toute autre aide technique compensatoire soient pris en compte afin de leur fournir des services adaptés et complets qui favoriseront leur autonomie et leur intégration familiale, scolaire, professionnelle et sociale.

### **À propos de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes (OOAQ)**

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec a pour mission d'assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres, soit les troubles de la communication.

L'Ordre soutient le développement de la compétence des orthophonistes et des audiologistes et surveille l'exercice professionnel de ses 2 365 membres, dont 325 audiologistes et près de 2 040 orthophonistes exerçant dans le réseau de la santé et des services sociaux, dans le réseau de l'éducation et en pratique privée, dans toutes les régions du Québec. L'OOAQ est un organisme en plein essor, dont le nombre de membres doublera au cours de la prochaine décennie.

Renseignements :

Source : Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

Renseignements :

Marie-Pierre Caouette, M.O.A., orthophoniste

Présidente et directrice générale

Téléphone : 514 282-9123 poste 301

Courriel : [communications@ooaq.qc.ca](mailto:communications@ooaq.qc.ca)